

VILLE DE MERIEL

GROUPE SCOLAIRE HENRI BERTIN

Rue Albert Schweitzer

95630 MERIEL

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

ADDITIF AUX LOTS

B.P.V. ARCHITECTURE

Jacques BEAUFILS - Dominique PENNETIER - Alain VERDIER
Architectes D.P.L.G. Economiste

4bis, rue de Villiers-Adam
95290 L'ISLE - ADAM
Téléphone : 01.34.69.01.84 E-mail : bpvarchitecture@wanadoo.fr

Décembre 2009

LOT 1 TERRASSEMENT - GROS ŒUVRE

Article 1.1.17.3 Siphons

Localisation complétée ; à savoir :

localisation : suivant plans, à l'aplomb des siphons de sol pour l'office de réchauffage/préparations, le self, la laverie et le local poubelles.

A l'aplomb du meuble bain marie et meuble réfrigéré.

Article 1.1.25 Dalle et poutres

Article complété ; à savoir :

Confection de dés en béton avec couronnement saillant sur les 4 côtés (pour protection du relevé d'étanchéité), compris boisage soigné et larmier, pour fixation des piétements métalliques du support de la Centrale de Traitement d'Air (CTA).

Travaux à exécuter en parfaite coordination avec les Entrepreneurs des lots Etanchéité et Chauffage - Ventilation.

localisation : sur toiture-terrasse en béton.

LOT 2 ETANCHEITE

2.1.1 A/ ETANCHEITE SUR ELEMENTS PORTEURS EN MACONNERIE

Article supplémentaire

Article 2.1.1.20 Supports des équipements techniques

Habillage des dés en béton par l'étanchéité formant relevé compris fourniture et mise en place en tête, de plots anti-vibratiles.

Travaux à exécuter en parfaite coordination avec l'Entrepreneur du lot Chauffage - Ventilation.

localisation : sur toiture terrasse, pour support de la Centrale de Traitement d'Air (CTA).

LOT 6 PLOMBERIE - SANITAIRE

6.1.26 Option

6.1.26.1 Adoucisseur d'eau

Article modifié en partie ; à savoir : avec régénération **volumétrique** et non au temps.

LOT 9 REVÊTEMENTS DE SOL DURS - FAÏENCE

9.1.13 Ouvrages complémentaires pour revêtements de sol

Article complété ; à savoir :

Dés en béton

Confection de dés en béton compris boisage soigné, lissage sur le dessus et mise en place si nécessaire de fourreau complémentaire.

Sujétions pour habillage par plinthes.

localisation : suivant plans et nécessité, en pieds des différentes canalisations traversant les sols prévus recouverts de carrelage (article 9.1.11).